REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT:

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE TRUEL

Séance du 25 août 2015

Nom	hre	de	men	ibres
LIVIII	ν_{i}	uv	11111	10163

Afférents En exercice Qui ont pris au Conseil part à la municipal délibération

L'an deux mille quinze,

et le vingt- cinq août à vingt et une heures,

le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Daniel AURIOL, Maire.

Date de la convocation:

18/08/15

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs Daniel AURIOL, Jean-Pierre ALIBERT, Françoise ALVAR, Joël VAYSSETTES, Gilles COUGOULE, Christian GINESTE,

Michel GAUBERT.

Absents: Damien VOGEL, procuration à Jean-Pierre ALIBERT, Gisèle

BOSC, Danielle GASTAL, Marie-Josée LOMBART.

Monsieur Gilles COUGOULE est désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: Tarif et modalité des locations des salles des fêtes, de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique.

Des aménagements supplémentaires (éclairage scène) ayant été installés à la salle des fêtes du Truel, M. le Maire propose de revoir les tarifs et les modalités de location des salles des fêtes, ainsi que la location de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité les nouvelles modalités de location des salles des fêtes, de la salle des jeunes et de la salle de gymnastique suivantes :

Salles des fêtes :

1) Habitants de la commune (résidence principale, résidence secondaire, locataire) et Associations de la commune et entreprises en activité sur la commune organisant une manifestation réservée à ses membres

- Location 60 €

- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur

- Chèque de caution

* pour les salles de Costecalde et la Romiguière

* pour la salle du Truel sans sono ni éclairage

* pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage

1 500 €

Accusé de réception en préfecture 012-211202841-20150825-20150825_7-DE Reçu le 25/11/2015

2) Associations et entreprises en activité sur la commune proposant une animation à l'ensemble de la population

- Location gratuite

- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur

- Chèque de caution

* pour les salles de Costecalde et la Romiguière
* pour la salle du Truel sans sono ni éclairage
* pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage
1 500 €

3) Autres demandeurs

Salle des fêtes de Costecalde et de la Romiguière :

- Location 180 €

- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur

- Chèque de caution 360 €

Salle des fêtes de Le Truel:

- Location	350€			
- Supplément pour la cuisine	150€			
- Supplément pour éclairage scène et sono	50€			
- Consommation électrique en sus facturée au tarif en vigueur				
- Chèque de caution				
* pour la salle du Truel sans sono ni éclairage				
* pour la salle du Truel avec sono et/ou éclairage	1 500 €			

Salle des jeunes :

Salle réservée à l'usage des habitants de la commune au tarif de 60 €.

Salle de gymnastique :

Location à la journée : 40 € pour tous les demandeurs

Location à l'heure : 5 € pour occupation éventuelle de professeurs privés

Gratuit pour les associations

